

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 7-8

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

au-delà de nos frontières (une liste des personnes intéressées à ce service sera dressée par les membres de la CRI pour chaque canton).

Ainsi et ne serait-ce que pour cette décision positive — après un essai concluant de 6 mois — la séance de la CRI du 18 juin 1969 a revêtu une grande importance.

Une station de pompage modèle

Mais, et comme à l'accoutumée — et lors de chaque séance de printemps

— les organisateurs permettent à leurs hôtes de visiter une réalisation sur le plan technique. Et cette fois pas d'hésitation pour B. Hennard et R. Parisod: une visite de la station de pompage de l'EPUL et du bassin de la Place de Milan s'imposait. Etant donné que le chef de l'office municipal nous fera un exposé complet à ce sujet, nous n'entrerons pas dans les détails, mais diront simplement qu'il s'agit d'une réalisation remarquable sur le plan technique... et qui évitera de nombreux tâtonne-

ments à ceux qui sont ou seront placés devant un tel problème.

Ainsi se termina une séance... qui causait quelques soucis au président, et qui se déroula dans un esprit positif remarquable et où l'amitié créée dans le cadre d'une cause commune se manifesta tout au long de cette journée du 18 juin 1969. Alors merci à tous les membres de la CRI et aux organisateurs en particulier.

Le président de la CRI:

John Chevalier.

La protection civile à l'école

L'exposition de la protection civile de la Suisse centrale, qui a été organisée à Lucerne du 20 au 28 juin, a rencontré un grand succès. Elle a reçu la visite de plus de 40 000 personnes. Ce succès provient en partie de l'intérêt manifesté par les milieux scolaires. De tout le canton, des classes d'écoliers ont convergé vers le chef-lieu, afin de visiter cette exposition. Cet exemple mérite d'être mentionné, car il pourrait être suivi par d'autres cantons.

Pour la première fois en Suisse, un directeur cantonal de l'instruction publique a lancé un appel aux maîtres et maîtresses de l'enseignement secondaire et supérieur pour demander de conduire leurs élèves à l'exposition de Lucerne et de commenter avec eux les problèmes qui y étaient évoqués. Dans son appel, le chef du Département de l'instruction publique lucernois a rappelé que la

protection civile concernait tout un chacun et qu'elle intéressait directement nos enfants: ceux-ci doivent connaître le prix que les autorités attachent à la protection de la population et au sauvetage de ceux qui pourraient être frappés par des événements des plus imprévisibles. L'entraide, qui est à la base de la conception de la protection civile, est une notion qui doit être inculquée aux futurs citoyens.

Pour la première fois également, le bulletin officiel des autorités scolaires lucernoises, lequel est en même temps l'organe de l'association des enseignants du canton, a consacré un numéro spécial à la protection civile. Dans un éditorial, le conseiller fédéral R. Gnägi, chef du Département militaire fédéral, insiste sur l'importance de celle-ci dans notre monde actuel. Ce numéro

spécial contient en outre un exposé thématique des problèmes en cause, lequel a servi de base aux discussions que les classes supérieures ont eues sur le sujet: «Etre ou ne pas être». Cet exposé insère la protection civile dans le cadre plus large de la défense nationale totale et souligne que de nos jours, la guerre ne connaît pas de frontières.

L'expérience de Lucerne a montré que les élèves ont pris un vif intérêt à un sujet qui était entièrement nouveau pour eux. Les discussions que l'exposition a suscitées ont permis d'éclaircir certaines notions imprécises. Les réactions de la jeunesse face à ces manifestations ont été en tout point positives et prouvent que celle-ci se passionne vivement pour les questions de notre temps, lorsqu'elles lui sont présentées de manière claire et objective.

Stellenausschreibung

Durch die Demission des bisherigen Inhabers der Fachstelle im Feuerwehrwesen und gleichzeitiger Schaffung einer Fachstelle für bauliche Massnahmen im Zivilschutz werden diese beiden Fachstellen zur Besetzung durch einen

Hochbautechniker oder Bauführer

ausgeschrieben. Einem Hochbautechniker oder Bauführer mit gleichwertiger Ausbildung und mehrjähriger Praxis, der nebst einem einwandfreien Charakter und guten Umgangsformen eine gewisse Gewandtheit im schriftlichen Verkehr mit sich bringt, ist Gelegenheit geboten, die beiden Fachstellen selbständig auszubauen und zu betreuen.

Aufgaben: Fachtechnische Beurteilung der Schutzraumeingaben sowie Bau- und Abnahmekontrolle der Zivilschutzanlagen; Bearbeitung aller im Zusammenhang mit dem Feuerwehrwesen vorkommenden technischen Aufgaben; schriftlicher Verkehr und Verhandlungen mit Amtsstellen und Baufachleuten.

Der Eintritt kann sofort oder nach Uebereinkunft erfolgen; das Gehalt richtet sich nach der geltenden kantonalen Dienst- und Besoldungsverordnung. Interessenten wollen ihre Bewerbung bis 15. September 1969 mit den üblichen Unterlagen an die Militärdirektion Uri, 6487 Göschenen, richten.

Göschenen, 21. Juli 1969

Militärdirektion Uri: Raymund Gamma, Regierungsrat

Neu: Computersatz

jetzt noch rascher
und leistungsfähiger für

**Buchdruck
Offset
Siebdruck
Zeitungsrotation**

Vogt-Schild AG
Buchdruckerei und Verlag
4500 Solothurn 2
Telefon 065 264 61